

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_128 - FINANCES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 (BUDGET PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, SPANC, GEMAPI, OFFICE DU TOURISME, PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTE, LIGERVAL, ZAC DES MURIERS ET LIGERVAL)

La Communauté de Communes Le Grand Charolais à fiscalité professionnelle unique a été créée le premier janvier 2017.

Le vote du budget à date avancée a été entrepris dès l'année 2022. C'est une évolution dans les usages de la collectivité locale

Le budget 2023 achèvera le rapprochement du vote du budget du principe de l'annualité. Il sera le premier budget voté avant le 31 décembre de l'année (n-1).

La principale vertu est d'/de :

- 1) Appréhender les réels volumes budgétaires d'un exercice et mesurer davantage les capacités financières de la collectivité. En effet, l'équilibre du budget se fait sans prendre en compte le résultat ;
- 2) Parler des finances de la communauté de communes plus souvent ;
- 3) Comprendre mieux les finances de la communauté de communes.
- 4) Allez plus vite, ensemble, pour être plus réactif.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022_094 en date du 20 octobre 2022 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Considérant le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui s'est déroulé le 20 octobre 2022,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 novembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission finances administration générale et mutualisation en date du 21 novembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 28 novembre 2022,

Considérant la note de présentation des budgets jointe en annexe,

Après interventions du Président Gérald GORDAT, Jean-Louis PETIT, Daniel BERAUD et Fabrice CHARLES,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

**A la majorité par 60 pour,
1 abstention(s),**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

DÉCIDE

- d'arrêter le budget primitif de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et de ses budgets annexes pour l'exercice 2023 aux sommes décrites ci-dessous (opérations d'ordre comprises), conformément au montant par chapitre indiqué dans les documents budgétaires annexés :

BP 2023	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget Principal	26 498 492,00	7 660 028,00	34 158 520,00
Déchets Ménagers	6 279 703,00	953 603,00	7 233 306,00
Spanc	252 500,00	9 790,00	262 290,00
Gemapi	221 772,00	26 500,00	248 272,00
Office de Tourisme Intercommunal	273 500,00		273 500,00
Port de Plaisance	145 050,00		145 050,00
Maison de Santé de l'Arconce	72 525,00	42 813,00	115 338,00
Zac des Muriers	165 800,00	66 062,00	231 862,00
Ligerval	3 846 304,09	3 903 159,93	7 749 464,02
Total des Budgets	37 755 646,09	12 661 955,93	50 417 602,02

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à inscrire des subventions aux budgets annexes suivants :

- 260 000 € au budget Office de Tourisme intercommunal ;
- 19 000 € au budget Maison de Santé ;
- 100 000 € au budget Port de Plaisance ;
- 100 000 € au budget ZAC des Muriers ;

afin de procéder aux écritures comptables inscrites au budget primitif 2023 concernant les subventions de fonctionnement des budgets annexes,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS
Membres présents à la séance : 46	Votants : 61

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BÉRAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Stéphane JOURNET, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Délégués s'étant abstenus :

Fabrice CHARLES

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais